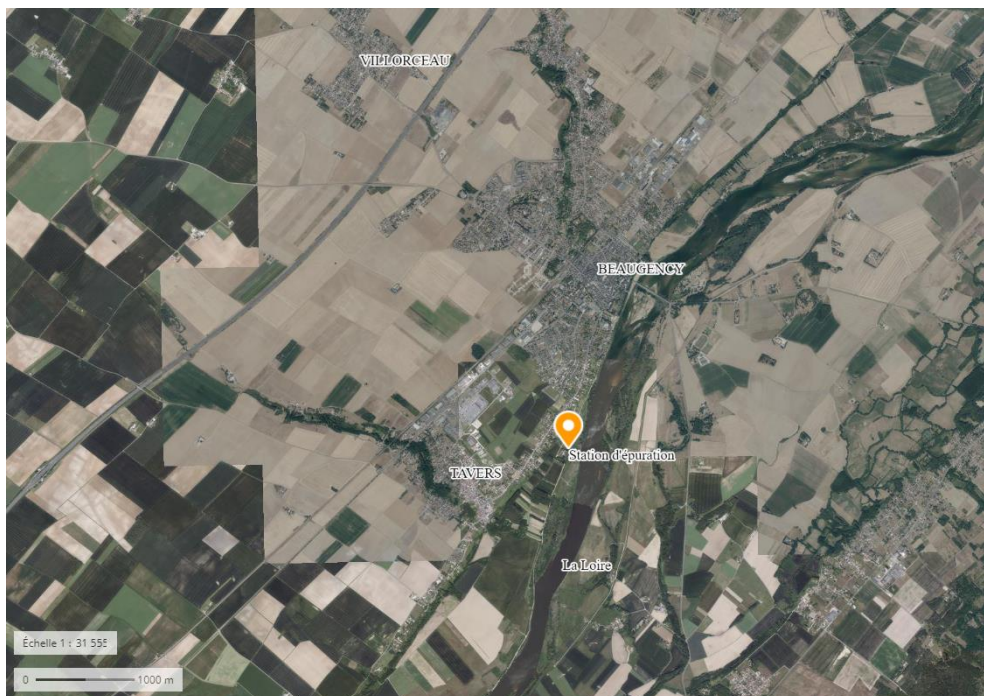


Conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur sur l'Enquête Publique

relative à la demande d'autorisation environnementale
présentée par la Communauté de Communes des
Terres du Val de Loire

sur le renouvellement d'exploitation du système de
traitement des eaux usées des Communes de
BEAUGENCY-TAVERS-VILLORCEAU



Source : [Géoportail 2023](#)

Du lundi 4 au vendredi 29 septembre 2023 inclus

- Tribunal Administratif d'Orléans,
- Décision du Président du T.A. d'Orléans du 14 juin 2023,
- Dossier n° E23000098/45,
- Arrêté de M^{me} la Préfète du Loiret 27 juin 2023,
- Commissaire Enquêteur : M. Bruno SIDOLI

Cadre juridique

- Code de l'Environnement ;
- Liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2021 ;
- Arrêté du 27 juin 2023 de M^{me} la Préfète du Loiret prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sur le renouvellement d'exploitation du système de traitement des eaux usées de Beaugency-Tavers.

Objet de l'enquête

Enquête publique relative au renouvellement d'exploitation du système de traitement des eaux usées de Beaugency-Tavers soumise à autorisation environnementale.

Rappel du contexte et des objectifs

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (C.C.T.V.L), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, porte un projet de renouvellement de l'exploitation du système de traitement des eaux usées des Communes de BEAUGENCY-TAVERS-VILLORCEAU. Cette exploitation est déjà en fonctionnement. La procédure de renouvellement d'autorisation d'exploitation n'ayant pas été réalisée en temps utile, la C.C.T.V.L est désormais contrainte de procéder à une demande d'autorisation environnementale pour poursuivre l'exploitation de ce système d'assainissement.

M. SIDOLI Bruno, commissaire enquêteur, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans (décision du 14 juin 2023, enquête E23000098/45) pour mener cette enquête publique. Lors de celle-ci, les citoyens ont pu consulter l'ensemble des documents à leur disposition et faire part de leurs observations.

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur visent à donner un avis éclairé, objectif et synthétique sur ce projet.

Période d'enquête

26 jours consécutifs du **lundi 4 au vendredi 29 septembre 2023 inclus**.

Permanences

- Lundi 4 septembre 2023, de 9h00 à 12h00 à la mairie de TAVERS,
- Samedi 16 septembre, de 9h00 à 12h00 à la mairie de VILLORCEAU,
- Mercredi 20 septembre, de 13h30 à 17h00 à la mairie de BEAUGENCY,
- Vendredi 29 septembre, de 13h30 à 16h30 à la mairie de TAVERS.

Dossier d'Enquête

Le dossier d'enquête (d'environ 410 pages) est conforme et a été mis à la disposition du public dans de bonnes conditions dans les 3 communes concernées : TAVERS (siège de l'Enquête Publique), BEAUGENCY et VILLORCEAU aux heures ouvrables de celles-ci et en ligne sur le site Internet de l'organisateur.

Publicité

La publicité légale a été faite correctement, par la voie d'annonces dans les délais impartis. La publicité a été complétée par les affichages réglementaires.

Observations

- Sur les registres : 4 observations sur le registre de TAVERS,
- 3 e-mails.

Un procès-verbal de synthèse des observations a été remis en main propre à M. KASSA David, Directeur Adjoint des Services Techniques de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire avec demandes de précisions.

Conclusion

- la présentation globale du projet, de son contexte et du contenu précis du dossier relatif au renouvellement d'exploitation du système de traitement des eaux usées de Beaugency-Tavers,
- Les échanges réalisés avec l'organisateur et le maître d'ouvrage,
- l'étude du dossier et des divers documents mis à la disposition du Commissaire Enquêteur,
- l'examen des observations formulées,

permettent au Commissaire Enquêteur de prendre une position motivée sur ce projet de renouvellement d'exploitation du système de traitement des eaux usées de Beaugency-Tavers.

Sur la forme, l'enquête s'est déroulée selon les conditions que la législation et la réglementation en vigueur imposent, y compris pour la publicité et l'affichage.

L'information du public a été conforme aux exigences réglementaires.

Le dossier soumis à enquête publique a pu être consulté dans des conditions satisfaisantes et son contenu était conforme à la législation.

Le projet se maintient dans l'esprit et dans l'application du Code de l'Environnement.

Bien que je regrette que certains aspects n'aient pas été suffisamment fouillés, force est de constater que l'équipement fonctionne déjà dans de bonnes conditions et qu'un effort particulier a été porté sur la transparence par la Communauté des Communes des Terres de Val de Loire.

De même, les réponses apportées aux observations du public ainsi que les miennes ont été claires et constructives. Certains sujets mériteront d'être suivis (remplacement du dégrilleur, couverture des bennes, entretien de l'espace en dehors des pauses méridiennes, etc.). cf. Rapport 5. ANALYSE DES OBSERVATIONS

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur émet un **avis favorable** au projet de renouvellement d'exploitation du système de traitement des eaux usées de BEAUGENCY-TAVERS

Fait à Saint Brisson sur Loire,

Le 20 octobre 2023

Bruno SIDOLI,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a cursive 'S' and 'I', with a horizontal line crossing through the middle of the letters.